

## La montagne à Berne n'est pas en berne !

### Contexte

La nouvelle Ordonnance sur les contributions d'estivage (OCest), entrée en vigueur en 2009, prévoit un régime d'autorisations pour l'apport de fumure minérale sur les alpages. Les cantons sont chargés de la mise en oeuvre, en fixant les quantités maximales et les documents à fournir avec la demande. Ce cours fera un tour d'horizon des pratiques dans les cantons. Il abordera également les questions liées aux exigences quant à la documentation à fournir et à la méthodologie utilisée pour déterminer les quantités autorisées.

### Public

Conseiller-ère-s, enseignant-e-s, personnel des administrations cantonales et fédérales, bureaux d'études et toute autre personne intéressée.

### Objectifs pour les participant-e-s

- Prendre connaissance des conditions-cadres et spécificités cantonales concernant les autorisations de fumure sur les alpages.
- Identifier les différentes ressources disponibles (données de référence, méthodologies, outils, contacts, etc.) permettant aux demandes de répondre aux exigences cantonales.
- Disposer de premiers éléments leur permettant d'échanger sur leurs expériences.

### Contenu

Délimitation des surfaces fertilisantes - Apports potentiels : normes de fumure et leur application, utilisation dans la pratique - Discussion des pratiques dans les cantons - Etablissement de dossiers de demande d'autorisation - Forum de la montagne : discussions, échanges sur l'actualité de l'agriculture de montagne.

### Méthode

Présentations, études de cas, échanges.

### Remarques

<HTML>  
</HTML>

**1605**

### Date

16.06.2010-17.06.2010

### Durée

2 jours

### Lieu

TRAMELAN

### Responsable(s)

AUBERT SYLVIE JOLY  
KIM ANH Groupe  
intercantonal Montagne

### Prix

Fr 150.- / jour  
Membre AGRIDEA  
Fr 250.- / jour  
Non membre AGRIDEA

### Type de cours

Perfectionnement

### Compétence

Savoir, savoir-faire